



## MOBILITÉ

# Le Pass'Mobilité est disponible !

Publié le 30 juin 2021

## Le Pass Mobilité, c'est quoi ?

Le Pass' Mobilité vous permet de bénéficier d'une réduction lors de l'acquisition d'un vélo classique, d'un vélo à assistance électrique ou d'une trottinette électrique et/ou encore des équipements de sécurité :

- > 50€ pour l'achat d'un vélo classique (bicyclette, VTC, VTT, BMX, vélo de route),
- > 200€ pour l'achat d'un vélo à assistance électrique,
- > 100€ pour l'achat d'une trottinette électrique,
- > **NOUVEAU** - 25€ pour l'achat d'équipements de sécurité (casque, antivol en U uniquement, gilet fluo, lumière).

Les Pass' Mobilité seront disponibles en quantité limitée : 200 Pass' vélo classique, 50 Pass' vélo électrique, 50 Pass' trottinette électrique, 200 Pass' équipements de sécurité.

Le Pass' équipements de sécurité est cumulable avec les trois autres Pass'.

## Quels sont les commerces partenaires ?

Le Pass' Mobilité fonctionne sur le système du bon d'achat valable chez les commerçants partenaires de l'opération :

- > Intersport (Rue de la Faïencerie, ZA la Rotonde 2),
- > Ride on Béthune (529 rue de Lille),
- > Decathlon (Fouquières-lès-Béthune),
- > Norauto (Zone commerciale La Rotonde - Béthune).



## Comment obtenir mon Pass'Mobilité ?

Pour obtenir le Pass'Mobilité, je me présente, du **1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022** (sous réserve de disponibilité), aux Guichets Uniques de l'Hôtel de Ville ou du Centre Administratif (rue de Schwerte) muni :

- > d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- > d'une pièce d'identité ou du livret de famille

## Modalités

- > Offre réservée aux habitants de Béthune
- > Le Pass'Mobilité est nominatif et ne peut être utilisé par une autre personne
- > Une seule aide délivrée par foyer sur une durée de trois ans
- > Si le Pass'Mobilité n'a pas été utilisé pendant la période de validité, aucun autre Pass'Mobilité ne pourra être demandé durant les 3 années suivantes
- > Valable uniquement sur les vélos classiques (y compris bicyclette, VTC, VTT, BMX, vélo de route), les vélos à assistance électrique et trottinettes électriques plafonnées à 25km/h et les équipements de sécurité (casque, antivol en U, gilet fluo, lumière). L'offre n'est pas valable sur les draisiennes
- > Cumulable avec les éventuelles promotions des commerçants
- > Cumulable avec le Pass'Jeunes



Le Pass' Mobilité est valable jusqu'à la fin de l'opération, soit le 30/06/2022 dans la limite des Pass disponibles.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le Service Sport et Santé de la Ville de Béthune par téléphone au 03 21 63 00 55 ou par email : [sports@ville-bethune.fr](mailto:sports@ville-bethune.fr)

**B É T H U N E**  
SMART CITY

MAIRIE DE BÉTHUNE  
Hôtel de Ville  
6 Place du 4 septembre  
62407 Béthune cedex

Centre Administratif Victor Hugo  
Rue de Schwerte  
62400 Béthune

HORAIRES :  
Hôtel de Ville  
Lun : 9h > 19h30 (plage horaire élargie)  
Mar - Ven : 9h > 12h30 - 14h > 17h

Centre Administratif Victor Hugo  
Lun - Ven : 9h > 12h30 - 14h > 17h  
Jeu : 9h > 19h30 (plage horaire élargie)

Tél. : 0321630000  
Fax :  
[mairie@ville-bethune.fr](mailto:mairie@ville-bethune.fr)